

FICHE PRATIQUE POUR COMMANDER SA CARTE VITALE SUR AMELI

1. Conditions pour commander une carte Vitale

Vous pouvez demander une carte Vitale si :

- Vous êtes affilié à l'Assurance Maladie.
- Vous avez perdu, abîmé ou vous êtes fait voler votre carte actuelle.
- Vous n'avez jamais eu de carte Vitale et souhaitez en obtenir une.

2. Documents nécessaires

Préparez les éléments suivants :

- Une photo d'identité conforme aux normes officielles.
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport).
- Un justificatif de domicile (si demandé).

3. Procédure de commande

1. Se connecter à son compte Ameli : Accédez à Ameli.fr et connectez-vous à votre espace personnel.
2. Accéder à la rubrique "Mes démarches" : Sélectionnez "Ma carte Vitale" > "Commander ma carte Vitale".
3. Vérifier et compléter les informations : Assurez-vous que votre état civil et votre adresse sont corrects.
4. Télécharger les documents requis : Ajoutez votre photo et votre pièce d'identité.
5. Valider la demande : Une confirmation s'affichera une fois la commande finalisée.

4. Délais de réception

- La carte Vitale est envoyée sous quelques semaines après validation de la demande.
- Vous recevrez un courrier avec votre carte et une attestation de droits.

5. Assistance et contacts

- Compte Ameli : Accéder à mon compte.
- Téléphone : Appelez le 3646 (service gratuit + prix appel).
- Application Ameli : Disponible sur App Store et Google Play.

